



EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°04/2024

<p>DATE DE CONVOCATION 05/04/2024</p>	<p>L'an deux mille vingt quatre Le 15 avril à vingt heures</p>
<p>DATE D’AFFICHAGE 05/04/2024</p>	<p>Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de : Monsieur Denis SARGERET</p>
<p>Nombre de CONSEILLERS En exercice : 11 Présents : 11 Absents : 00 Votants : 11</p>	<p>Étaient présents : DUCHESNE Alix, PETITHOMME Stéphane, PIERRE Denis, ROLLAND Sébastien, SARGERET Denis, SARGERET Laurent, ETHUIN Sophie, GINOUX Frédéric, AUBERT Didier, MAHIEUX Mélissa, LINSTER Myriam</p> <p>Absent excusé : néant.</p> <p>Absent : néant.</p> <p>Formant la majorité des membres en exercice.</p>
<p>Délibération n°04 Objet : Vote des taux 2024</p>	<p>Les communes doivent voter le taux de la Taxe d’Habitation en même temps que les autres taux avant le 15 avril 2024 sur la même délibération. Le nouveau nom de la TH est « Taxe d’Habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l’habitation principale ».</p> <p>Vu le Code Général des collectivités territoriales,</p> <p>Vu l’article 1636 B sexies et 1636 B decies du code général des impôts,</p> <p>Considérant qu’au terme de l’article 1636 B sexies et 1636 B decies du code général des impôts, les communes devront voter les quatre taxes directes locales résiduelles, soit la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB), la taxe d’habitation (TH) et la cotisation foncière des entreprises (CFE),</p> <p>Considérant qu’il n’y a pas de cotisation foncière des entreprises (CFE) sur la commune de thémericourt</p>



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE



"VEXIN FRANÇAIS"
MAIRIE de THÉMERICOURT
95450

Le maire propose à l'assemblée de ne pas augmenter les taux sur la commune et propose ce qui suit :

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024 5	Taux voté 2024 6
Taxe foncière bâtie (TFB)	416 488	23,30	98,82	431 300	100 493	23,30
Taxe foncière non bâties (TFNB)	46 616	34,75	158,24	48 500	16 854	34,75
Taxe d'habitation (TH)	73 151	11,90	58,11	72 800	8 663	11,90
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	126 010	

Le conseil municipal après en avoir délibéré procède au vote à main levée à la demande de la majorité des conseillers :

Adopte à l'unanimité les taux pour l'année 2024 comme suit :

	Taux
Taxe foncière bâti (TFB)	23.30 %
Taxe foncière non-bâti (TFNB)	34.75 %
Taxe d'habitation (TH)	11.90 %

Fait à Théméricourt, le 15 avril 2024
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

CACHET



Le maire

Denis SARGERET
Secrétaire de séance

Mélissa MAHIEUX